

ARRÊTÉ N° 46-2024

signé par :
M. Hervé JONATHAN
Préfet d'Eure-et-Loir

le 13 mai 2024

Délégation de signature pour la saisie des demandes d'achat et la constatation du service fait dans l'application Chorus-Formulaires, pour le paiement des dépenses par carte achat et la validation des frais de mission dans l'application Chorus-DT au profit de M. Thierry MATHÉ, directeur interdépartemental de la Police nationale d'Eure-et-Loir

28- Préfecture d'Eure-et-Loir
SICPPAT- PCA



**PRÉFET
D'EURE-
ET-LOIR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation de signature pour la saisie des demandes d'achat et la constatation du service fait dans l'application Chorus-Formulaires, pour le paiement des dépenses par carte achat et la validation des frais de mission dans l'application Chorus-DT au profit de monsieur Thierry MATHÉ, directeur interdépartemental de la Police nationale d'Eure-et-Loir

**Le Préfet d'Eure-et-Loir,
Officier de l'ordre national du Mérite,**

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de monsieur Hervé JONATHAN en qualité de préfet d'Eure-et-Loir ;

Vu le décret n° 2023-1013 du 2 novembre 2023 relatif aux services déconcentrés et à l'organisation de la police nationale ;

Vu le décret n° 2023-1108 du 29 novembre 2023 portant création des services déconcentrés de la police nationale ;

Vu le décret du 10 mai 2024, portant nomination de Mme Agnès BONJEAN, secrétaire générale de la préfecture d'Eure-et-Loir, sous-préfète de Chartres ;

Vu l'arrêté ministériel DRHFS/SDESCO/BCP n° 000045 du 16 janvier 2024 portant nomination de monsieur Thierry MATHÉ en qualité de directeur interdépartemental de la Police nationale d'Eure-et-Loir et de chef de la circonscription de Chartres, à compter du 1er janvier 2024 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 4-2024 du 16 février 2024 portant délégation de signature pour la saisie des demandes d'achat et la constatation du service fait dans l'application Chorus-Formulaires, pour le paiement des dépenses par carte achat et la validation des frais de mission dans l'application Chorus-DT, au profit de M. Thierry MATHÉ, Directeur interdépartemental de la police nationale d'Eure-et-Loir ;

Vu la décision du 27 décembre 2023 portant désignation des responsables de budgets opérationnels de programme et d'unités opérationnelles pour le programme 176 – « Police nationale » ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Dans la limite de 50 000 € hors taxe, délégation en matière d'ordonnancement secondaire est donnée à monsieur Thierry MATHÉ, commissaire général, directeur interdépartemental de la Police nationale d'Eure-et-Loir, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions, tous actes financiers, pièces justificatives de dépenses et de recettes, états de créances, ainsi que pour la validation des demandes d'achat et la constatation du service fait dans l'application Chorus-Formulaire et pour le paiement par carte achat de dépenses imputées sur le budget de fonctionnement de son service sur le budget opérationnel de programme 176 – « Police nationale ».

Article 2 :

Délégation lui est en outre donnée pour les expressions de besoins de son service sur le programme 723 – « opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État », et la gestion des actes subséquents.

Article 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Thierry MATHÉ, la délégation de signature consentie aux articles 2 (dans la limite de 20 000 € hors taxe) et 3 est donnée à monsieur Hervé STEYER, commissaire de police, directeur interdépartemental de la Police nationale d'Eure-et-Loir adjoint, et à madame Mélissa COMMELIN, attachée d'administration de l'État, chef du service de support opérationnel.

Article 4 :

Délégation est également donnée à monsieur Thierry MATHÉ pour la validation des ordres et frais de mission dans l'application Chorus-DT.

Article 5 :

Subdélégation est en outre donnée aux agents de la direction interdépartementale de la Police nationale d'Eure-et-Loir ci-après désignés pour la gestion ou la signature, dans la limite de leurs compétences et fonctions, des actes à caractère financier mentionnés ci-dessous.

a) Saisie et validation des demandes d'achat dans Chorus Formulaire sur le centre financier 0176-DOUE-D028 et sur le programme 723, signature de tous actes et pièces justificatives de dépenses et de recettes et des états de créances

Nom et prénom du titulaire de la subdélégation	Grade*	Fonction
COMMELIN Mélissa	AAE	Chef du service de support opérationnel (SSO)
NEROT Magalie	SACS	Adjointe au chef du SSO
DOYENNEL Sylvie	SACN	Chef du bureau des finances et des affaires immobilières

b) Constatation du service fait

Nom et prénom du titulaire de la subdélégation	Grade*	Fonction
COMMELIN Mélissa	AAE	Chef du service de support opérationnel
NEROT Magalie	SACS	Adjointe au chef du SSO
DOYENNEL Sylvie	SACN	Chef du bureau des finances et des affaires immobilières

c) Validation des ordres de mission et des états de frais de déplacement dans l'application Chorus-DT

Nom et prénom du titulaire de la subdélégation	Grade*	Fonction	Statut de valideur
COMMELIN Mélissa	AAE	Chef du service de support opérationnel	Valideur hiérarchique + service gestionnaire + gestionnaire contrôleur + gestionnaire valideur
NEROT Magalie	SACS	Adjointe au chef du SSO	Service gestionnaire + gestionnaire valideur
DOYENNEL Sylvie	SACN	Chef du bureau des finances et des affaires immobilières	Valideur hiérarchique + service gestionnaire + gestionnaire valideur
BALLU Stéphanie	SACS	Chef du bureau de liaison et de soutien (BLS)	Valideur hiérarchique + service gestionnaire + gestionnaire valideur

d) Paiement de dépenses par carte achat dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur et dans le respect des plafonds qui leur ont été notifiés

Nom et prénom du porteur de la carte achat	Grade*	Fonction	Montant maximal par transaction
DOYENNEL Sylvie	SACN	Chef du bureau des finances et des affaires immobilières	Niveau 1 – 2 000 €
			Niveau 1 bis – 2 000 €
CADOT Damien	AA	Gestionnaire du bureau de la logistique	Niveau 1 – 2 000 €
			Niveau 1 bis – 2 000 €
DEMANET Éric	ATP1	Gestionnaire du bureau de la logistique	Niveau 1 bis – 1 000 €
BALLU Stéphanie	SACS	Chef du bureau de liaison et de soutien	Niveau 1 – 500 €
			Niveau 1 bis – 2 000 €
HAUVEL Grégory	ATP2	Gestionnaire du BLS	Niveau 1 bis – 1 000 €

* AAE: attachée d'administration de l'État; SACS: secrétaire administrative de classe supérieure; SACN: secrétaire administrative de classe normale; AA: adjoint administratif; ATP1: adjoint administratif de première classe; ATP2: adjoint technique principal de seconde classe.

Article 6 :

L'arrêté préfectoral n° 4-2024 du 16 février 2024 portant délégation de signature pour la saisie des demandes d'achat et la constatation du service fait dans l'application Chorus-Formulaires, pour le paiement des dépenses par carte achat et la validation des frais de mission dans l'application Chorus-DT, au profit de M. Thierry MATHÉ, directeur interdépartemental de la police nationale d'Eure-et-Loir, est abrogé.

Article 7 :

La secrétaire générale de la préfecture d'Eure-et-Loir, le directeur régional des finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine et le directeur interdépartemental de la police nationale d'Eure-et-Loir sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui entrera en vigueur à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Eure-et-Loir.

Chartres, le 13 MAI 2024

Le Préfet d'Eure-et-Loir,



Hervé JONATHAN